Cent trente-sixième session **EB136.R12**

Point 14.6 de l'ordre du jour **2 février 2015**

Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur les amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel,[1]

RECOMMANDE à la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général,

1. FIXE le traitement brut afférent aux postes de Sous-Directeur général et de Directeur régional à US $174 371 par an, avec un traitement net correspondant de US $135 560 (avec personnes à charge) ou de US $122 754 (sans personnes à charge) ;

2. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général adjoint à US $191 856 par an, avec un traitement net correspondant de US $147 799 (avec personnes à charge) ou de US $133 012 (sans personnes à charge) ;

3. FIXE le traitement brut afférent au poste de Directeur général à US $235 889 par an, avec un traitement net correspondant de US $178 622 (avec personnes à charge) ou de US $158 850 (sans personnes à charge) ;

4. DÉCIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1er janvier 2015.

Quatorzième séance, 2 février 2015
EB136/SR/14

= = =

[1] Document EB136/47.